

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE À PARIS : BILAN DES ACTIONS MENÉES DE 2002 À 2018

La lutte contre l'habitat indigne est une préoccupation ancienne à Paris. Au début des années 2000, la Ville de Paris et l'État affichent l'ambition d'éradiquer l'habitat indigne du territoire parisien en y consacrant des moyens très importants et en mettant en œuvre de nouveaux outils de traitement sur plus de 1 000 immeubles dégradés. Au total, de 2002 à 2018, près de 2 200 immeubles regroupant 56 000 logements ont été inscrits dans des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne à Paris. Les efforts, qui ne sont pas encore terminés, auront duré près de 20 ans.



2002 marque un tournant dans la manière de traiter l'insalubrité à Paris. Afin de résorber des situations qui s'étaient accumulées au fil des ans, un plan d'éradication de l'habitat indigne ambitieux est lancé et une liste de 1000 immeubles est identifiée avec une obligation de résultats. Le plan instaure un travail « dans la dentelle » : le traitement de périmètres entiers est abandonné au profit d'opérations à la parcelle, et les réhabilitations sont préférées aux démolitions. Des outils spécifiques sont mis en œuvre.

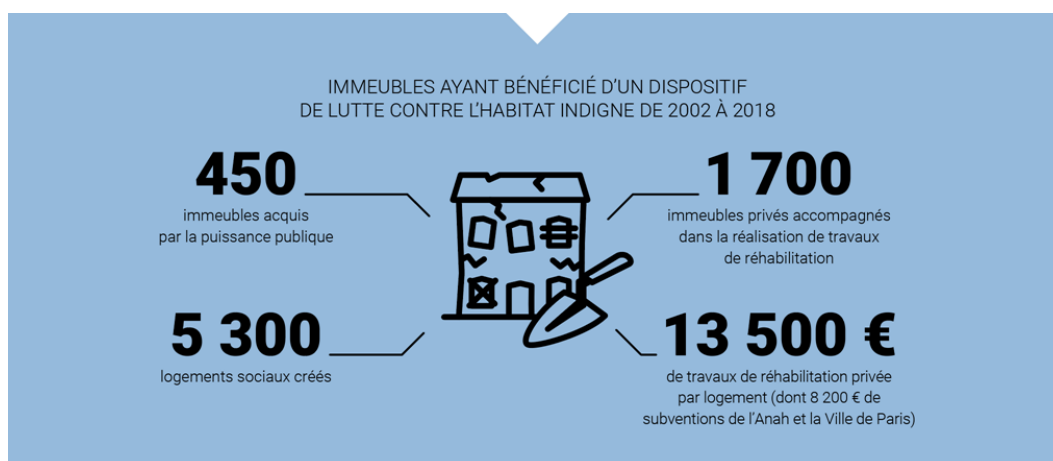
Ces outils ont perduré et, au final, ce sont **2 150 immeubles et 56 000 logements** qui ont bénéficié de dispositifs de lutte contre l'habitat indigne de 2002 à 2018. Les 450 immeubles les plus dégradés ont été acquis par la puissance publique afin de créer 5 300 logements sociaux. 1700 immeubles privés ont été accompagnés par un opérateur dans la réalisation de travaux de réhabilitation.

Du plan d'éradication d'habitat indigne parisien est née une politique quasi unique de prévention de la dégradation du bâti, s'appuyant sur un observatoire mis en place dès 2008.

Une liste d'immeubles « à surveiller », en raison d'un risque de dégradation de leur bâti, est établie chaque année par l'Apur et transmise au Service technique de l'Habitat (STH) de la Ville de Paris pour orienter ses contrôles de terrain et intervenir avant qu'un immeuble ne tombe dans la spirale de l'insalubrité.

Une étude, à paraître en décembre 2020, décrira de manière plus détaillée les actions de lutte contre l'habitat indigne mises en œuvre à Paris entre 2002 et 2018, en essayant de présenter des éléments de bilan chiffré à chaque fois que cela est possible.

La note est disponible [ici](#)



Pour en savoir plus :

- Prévention de la dégradation du bâti à Paris – Résultats 2018

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/prevention-degradation-bati-paris>

- Article « Résorption de l'habitat indigne à Paris » à retrouver dans l'Expo web « S'imaginer Paris et le Grand Paris »

<https://50ans.apur.org/fr/home/1998-2007/resorption-de-lhabitat-indigne-1338.html>

À propos de l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme)

L'Apur est une association loi 1901 dont les principales missions sont l'étude et l'analyse des évolutions urbaines et sociétales à l'échelle de Paris et de la Métropole du Grand Paris. Il réunit autour de la Ville de Paris, de l'État et de la Métropole du Grand Paris, 27 partenaires métropolitains, territoires, syndicats techniques, établissements publics qui définissent chaque année un programme de travail qui détaille l'ensemble des études, observatoires et traitement de données mis en œuvre par l'Atelier.

www.apur.org

Contact presse : communication@apur.org